

● (1600)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

POSTES CANADA—LE SERVICE DE LIVRAISON À WINNIPEG—
OPPOSITION AU PLAN D'ENTREPRISE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai deux pétitions au sujet des Postes. La première dit que Postes Canada réduit le service de livraison pour le secteur des affaires dans la ville de Winnipeg. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de mettre un terme à cette réduction de service et de rétablir le service qu'ils ont l'habitude de recevoir des Postes. La deuxième pétition, qui concerne également les Postes, émane de personnes convaincues que l'objectif d'autonomie financière de la Société canadienne des postes pour 1988 que s'est fixé le gouvernement fédéral va entraîner une réduction et une détérioration du service pour les consommateurs canadiens.

Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de dire au gouvernement d'accorder la priorité absolue à l'amélioration du service au sein de la Société canadienne des postes et d'ordonner au gouvernement de renoncer à fermer les bureaux ruraux et à supprimer les routes rurales.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

Immigration—Loi

ORDRES INSCRITS AU NOM DU
GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bouchard: Que le projet de loi C-84, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et à apporter des modifications corrélatives au Code criminel, soit lu pour la 3^e fois et adopté.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, alors que j'interviens dans ce débat sur le projet de loi C-84, je tiens à préciser à quel point les initiatives du gouvernement au sujet des réfugiés m'inquiètent. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui et l'hypocrisie dont fait preuve le gouvernement en l'occurrence me consternent. Ce projet de loi ne répondra pas aux véritables craintes des gens au sujet des faux réfugiés et des activités des individus qui font entrer illégalement au pays des ressortissants étrangers, afin de profiter de la misère des autres. Ce projet de loi ne permettra pas de réaliser l'objectif des Canadiens qui consiste à faire la distinction entre les véritables réfugiés et ceux qui se présentent comme tels, afin d'éviter les voies normales.

Je représente une circonscription dans laquelle on retrouve, comme c'est le cas dans bien d'autres au Canada, un très grand nombre d'immigrants arrivés récemment et de gens qui tentent de faire entrer au Canada leur famille. On considère en général qu'il est injuste que des gens se servent de la procédure d'établissement du statut de réfugié, afin de circonvenir la procédure normale d'immigration. Mon parti et moi-même souscrivons de tout coeur à un projet de loi qui permettrait de faire cette distinction, qui offrirait une procédure juste aux immigrants et aux réfugiés et qui mettrait fin aux activités des fraudeurs.

Or, la mesure dont nous sommes saisis ne permettra pas de résoudre les problèmes en question. L'exaspération des gens demeurera extrême, car il sera toujours possible à certains d'abuser du système alors que de véritables réfugiés ne pourront entrer au Canada. Des gens seront renvoyés dans un pays peu sûr. Le projet de loi C-55 tourne en ridicule nos obligations internationales et constitutionnelles, et le C-84 fait pis encore.

Certains aspects de ces mesures ne laissent pas de me préoccuper. Songeons à nos ancêtres dont beaucoup ont émigré au Canada dans des circonstances pénibles. Je trouve étrange qu'un pays qui a été bâti par des immigrants et des réfugiés se montre aussi peu compatissants envers ces gens, aussi réfractaire à une politique qui tiendrait compte des distinctions que nous tenons à faire. Je m'étonne que le Canada ait fait si peu pour les réfugiés pendant autant d'années. Ce n'est que dernièrement que nous avons commencé à renverser cette tendance. Ce n'est que tout dernièrement, en 1986, que le Canada s'est mérité la distinction Nansen de l'ONU pour son oeuvre auprès des réfugiés, effaçant ainsi une tendance historique condamnable.

Mais en 1987, à peine un an après avoir mérité cette distinction des Nations-Unies, voilà que le gouvernement fait marche arrière, qu'il revient à cette politique abominable que nous